

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement**  
**tenue le lundi 11 mai 2020 à 9 h 30**  
**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA20 08 0252**

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue par conférence téléphonique, le lundi 11 mai 2020, à 9 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant, par le biais d'une conférence téléphonique, sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Daniel Simon, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA20 08 0253**

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 mai 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 mai 2020.

**ADOPTÉ.**

---

**CA20 08 0254**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378011 visant à offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) au conseil municipal la prise en charge par l'Arrondissement, de la réalisation des travaux de réparation ponctuels de l'égout pluvial de la rue Marlatt, sur le tronçon situé entre les rues Scott et Saint-Louis.

ATTENDU que l'Arrondissement de Saint-Laurent a planifié des travaux de réparation ponctuels de l'égout pluvial de la rue Marlatt, sur le tronçon situé entre la rue Scott et la rue Saint-Louis;

ATTENDU que la soumission 20-006 a intégré à son au volet 1 des travaux visant la réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2020, dont la rue Marlatt;

ATTENDU la soumission 20-006 fait l'objet d'un sommaire décisionnel. numéro 1204378009;

ATTENDU que le présent sommaire décisionnel a pour but d'offrir au conseil municipal la prise en charge des travaux de réparation ponctuels de l'égout pluvial précité en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal, la prise en charge par l'Arrondissement de Saint-Laurent, de la réalisation des travaux de réparation ponctuels de l'égout pluvial de la rue Marlatt, sur le tronçon situé entre les rues Scott et Saint-Louis.

ADOPTÉ.

---

**CA20 08 0255**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement numéro RCA08-08-0001-128 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage de façon à créer une nouvelle zone à partir de la zone C08-026.

(RCA08-08-0001-128 - 1208433006)

---

**CA20 08 0256**

La période de questions du public débute à 9h41

Aucune question n'a été posée

---

**CA20 08 0257**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 9h41

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire-substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2020.

---